

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Dénomination et adresse de la Collectivité passant le marché :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-ETIENNE METROPOLE

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole

35, rue Pierre et Dominique Ponchardier

BP 23 – 42009 SAINT-ETIENNE CEDEX 02

☎ 04.77.49.74.07 – FAX 04.77.49.98.21

Mail : marches@agglo-st-etienne.fr

Site : <http://www.agglo-st-etienne.fr/>

Rubrique commande publique

Objet de la consultation :

Intervention artistique dans le cadre de la construction l'Ecole TELECOM à Saint Etienne (42).

Caractéristiques principales de la prestation :

L'opération porte sur la construction neuve à implanter sur un tènement de 3 826 mètres carrés environ et la réhabilitation du bâtiment I existant de l'ancienne manufacture d'armes de Saint Etienne de 1 400 mètres carrés environ.

Le programme fonctionnel de l'opération comporte notamment les parties accueil, vie scolaire, administration et encadrement représentant 1 916 mètres carrés, la partie enseignement pour 1 330 mètres carrés et un restaurant de 451 mètres carrés.

La philosophie du projet est de réaliser un geste fort qui sera l'emblème de l'école d'Ingénieurs de TELECOM St ETIENNE., en même temps que la marque de son association au site du Pôle Optique. Sa formalisation architecturale, se traduit essentiellement par la création d'une « LAME de VERRE », volume de grande hauteur qui vient relier la (nouvelle) Ecole d'Ingénieurs à la « Cour des matières » en traversant le bâtiment I.

L'idée de lame et de verre s'est rapidement imposée dans le projet en référence à la formation d'Ingénieurs Optique de TELECOM St ETIENNE., au symbole de l'activité de « Vision Industrielle » exercée au Pôle optique contiguë et plus généralement à la représentation des nouvelles technologies qui y sont développées.

La LAME est un signal fort pour l'ensemble du site, et sera un point de repère à l'échelle du quartier. Cette LAME qui correspond au hall d'accueil et à l'entrée fonctionne comme un trait d'union à l'échelle du quartier.

1. Les orientations

Le projet d'intervention artistique de Telecom Saint Etienne se doit de répondre aux objectifs suivants:

- Etre un signal à l'échelle du quartier
- Etre particulièrement attentif au contexte du pôle optique Rhône Alpes (nouvelles technologies)
- Prendre en considération la cour des matières qui donne une rigueur, un ordonnancement conforme à l'image de l'école.
- L'œuvre artistique, statique ou dynamique, devra traduire la modernité d'une école Telecom à forte notoriété, placée dans un contexte historique et économique.

- Etre un projet remarquable de la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole, symbole des actions politiques de l'agglomération. A ce titre les interventions au titre de la qualité environnementale sont prises en compte (énergie, matériaux, gestion de l'eau, ...).

Le budget pour l'intervention artistique est de 70 000 € TTC (1% du montant HT des travaux)

2. Champs d'intervention possibles

- Création lumière (nocturne et diurne) la photographie, la vidéo, la sculpture, les nouveaux médias.

3. Les espaces concernés (non exclusivement)

- **La lame de verre**
- **La cour des Matières et le patio intérieur**
- **La façade principale (bd. Thiers)**

3. Contraintes à prendre en compte

- Vision depuis le boulevard Thiers et la cour des Matières
- Faible consommation en énergie (production d'énergie possible avec panneaux photovoltaïques installés sur la lame de verre)
- Entretien facile et peu coûteux
- Solidité, robustesse

4. Planning prévisionnel de la consultation

- Consultation des artistes sur dossier de candidature: Date limite de remise des dossiers : 29 mai 2009
- Choix de 3 candidats admis à concourir : 15 juin 2009
- Conception de l'œuvre : 2 mois – date limite de remise des projets : 30 septembre 2009
- Choix du lauréat : 15 octobre
- Compétences attendues

Nombre d'artistes admis à concourir et indemnité allouée aux concurrents :

Le nombre d'artistes admis à concourir dans le cadre de la présente consultation sera de trois (3). L'indemnité allouée aux artistes admis à concourir est fixée à 3 000 € TTC. (2500€ TTC + 500€ pour la soutenance)

Cette indemnité comprend l'ensemble des frais afférant à la consultation, à savoir : la conception, l'ensemble des frais nécessaires à l'étude, la réalisation des supports de présentation de l'œuvre, les frais de déplacement, la participation à une réunion de présentation de l'œuvre devant le comité artistique dans les locaux de Saint Etienne Métropole à Saint Etienne (42).

Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure fixée à l'article 71 du Code des Marchés Publics et définie dans le décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Le marché pourra être attribué à un groupement d'entreprise composé d'un artiste inscrit à la maison des artistes ou équivalent pour un ressortissant étranger,

Dans le cas où le marché est attribué à un groupement, celui-ci devra impérativement revêtir la forme d'un groupement solidaire.

Présentation des candidatures :

Pièces à fournir impérativement dans l'enveloppe contenant la candidature :

Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

- Dossier de présentation des œuvres réalisées par l'artiste (support CD Rom ou Papier)
- Curriculum vitae de l'artiste ;
- Ecrits sur le travail de l'artiste
- Une **déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent impérativement parvenir avant le **29 mai 2009 – 12 heures 00**, délai de rigueur, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et garantissant la confidentialité à l'adresse postale ci-dessous :

Sous pli cacheté, par voie postale en LRAR ou par tout moyen permettant donner date et heure certaines :

SAINT ETIENNE METROPOLE

Service marchés publics et Affaires juridiques

35 rue Ponchardier BP23

42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02

Avec la mention suivante « **Candidature pour une œuvre artistique TELECOM St ETIENNE - NE PAS OUVRIR** »

Les plis pourront aussi être remis en main propre contre récépissé à :

SAINT ETIENNE METROPOLE

Service marchés publics et Affaires juridiques

4, allée des cycles

42000 SAINT ETIENNE

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17 h.

Avec la mention suivante « **Candidature pour une œuvre artistique TELECOM St ETIENNE - NE PAS OUVRIR** »

Conditions de paiement et de financement

Cette opération est inscrite au Contrat de Projets Etat Région, la communauté d'agglomération en assure la maîtrise d'ouvrage par délégation pour l'Etat avec des financements propres et des subventions de l'Etat et des collectivités partenaires du contrat et de l'Université.

Le mode de règlement choisi est le virement administratif dans un délai de 40 jours. En cas de dépassement du délai de paiement précité, le taux des intérêts moratoires sera égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Jugement des candidatures et des offres

a) Jugement des candidatures :

Conformément à l'article 52 du Code des marchés publics, seront éliminés :

- les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en vertu des dispositions de l'article 43 du Code des marchés publics,
- les candidats qui, après demande de régularisation éventuelle, produisent un dossier de candidature ne comportant pas l'ensemble des pièces de candidatures mentionnées dans le présent avis.

L'examen des candidatures sera effectué sur la base des critères suivants :

- Adéquation des travaux artistiques déjà réalisés au projet architectural
- Adéquation des échelles d'interventions au projet architectural
- Capacité à s'insérer dans un travail partenarial

b) Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Adéquation de l'œuvre avec le cahier des charges;
- Intégration au projet architectural ;
- Respect du budget prévisionnel ;

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite :

✉ Pour les renseignements d'ordre administratif :
Service Marchés Publics et Affaires Juridiques
Télécopie : 04 77 49 98 21
e-mail : marches@agglo-st-etienne.fr

✉ Pour les renseignements d'ordre technique :
Service maîtrise d'ouvrage publique
Pascal PREMILLIEU – Chef de projets Saint-Etienne Métropole
04 77 49 55 21 – p.premillieu@agglo-st-etienne.fr
Christine PHILIPPON – Chargée d'Opération – Saint Etienne Métropole
04 77 49 55 21 – c.philippon@agglo-st-etienne.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication: 09 avril 2009